



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2013

Le jeudi 14 février à 18H00 s'est réuni à Berné, le Conseil de Communauté de Roi Morvan Communauté sous la présidence de Monsieur Michel MORVANT, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Rémi CALVE, Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, Maryse DAFFOS, Alain DAVIOU, Christian DERRIEN, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Armand HAMON, Daniel HENAFF, Catherine HENRY, Jean-Claude HUIBAN, André JAFFRE, Guy JOUET, Bruno LAVAREC, Florence LE BELLER, André LE CORRE, Jean-Michel LE CUNFF, Hervé LE FLOC'H, Robert LE FOURNER, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christian LE METAYER, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Désiré LE STANG, Claude LE TROEDEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-François MAHOT, Patrick MICHEL, Michel MORVANT, Christian PERRON, Joël PETRO, Yvonne RAYER, Louis-Marc RIVOAL, Claude ROY, Jean-Jacques TROMILIN, Robert ULLIAC, Lucienne VANNOD

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : Michel LE MOIGNE, Jean-Charles LOHE, Eliane NAON

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Denis CHOUFFEUR, Raymond DARCEL, Yves LE GOFF, Marie-Louise MOUNIER

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Pierre LE FUR

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Présentation de la démarche pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roi Morvan

Le cabinet Terraterre, retenu après mise en concurrence, présente la démarche pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roi Morvan.

Schéma de Cohérence Territoriale de Roi Morvan Communauté (SCoT) – Proposition de délibération de concertation

L'élaboration du SCoT fait l'objet d'une large concertation. Cette concertation présente un caractère obligatoire. La loi prévoit l'association des Personnes Publiques Associées (PPA) au projet notamment : l'Etat, la Région, le Département, les Présidents d'EPCI limitrophes, les Maires des communes limitrophes, les chambres consulaires, les établissements publics et les syndicats mixtes chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des SCoT limitrophes. La population y est aussi associée. La concertation se décompose en 3 phases à savoir :

- **Phase 1 :** le diagnostic
- **Phase 2 :** l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- **Phase 3 :** l'élaboration du Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Commercial (DAC)

→ **Les élus adoptent à l'unanimité le projet de délibération tel que présenté.**

Schéma de Cohérence Territoriale de Roi Morvan Communauté (SCoT) – Désignation des membres du comité de Pilotage

Lors du Conseil Communautaire du 14 décembre dernier, il a été demandé aux élus présents de réfléchir à la désignation d'un représentant « élu communautaire » par commune pour siéger au comité de pilotage du SCoT. Il avait été proposé que cet élu soit le maire. Les membres du Bureau, réunis le 4 février dernier, ont souhaité que soit également désigné un suppléant « élu communautaire ».

Les membres du comité de pilotage

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BERNE	Jean-Pierre LE FUR	Armand HAMON
GOURIN	Hervé LE FLOC'H	David LE SOLLIEC
GUEMENE/S	Christian PERRON	Claude LE TROEDEC
GUISCRIFF	Renée COURTEL	Jean-Claude HUIBAN
KERNASCLEDEN	Jean-Jacques TROMILIN	Raymond DARCEL
LANGOELAN	Florence LE BELLER	Christian LE METAYER
LANGONNET	Christian DERRIEN	Joël PETRO
LANVENEGEN	Marie-Louise MOUNIER	Marie-Josée CARLAC
LE CROISTY	Bruno LAVAREC	Didier LE GOUIC
LE FAOUET	André LE CORRE	Yvonne RAYER
LE SAINT	Yves LE GOFF	Alain DAVIOU
LIGNOL	André LE CORRE	Carole LE YAOUANQ
LOCMALO	Jean-Michel LE CUNFF	Jean-Charles LOHE
MESLAN	Ange LE LAN	Daniel HENAFF
PERSQUEN	Robert LE FOURNER	Michel LE GALLO
PLOERDUT	Jean-Luc GUILLOUX	Maryse DAFFOS
PLOURAY	Michel MORVANT	Désiré LE STANG
PRIZIAC	Dominique LE NINIVEN	Claude ROY
ROUDOUALLEC	Louis-Marc RIVOAL	André LE TEXIER
ST CARADEC TREGOMEL	Maryannick GUIGUEN	Rémy CALVE
ST TUGDUAL	Guy JOUET	Patrick MICHEL

→ Adopté à l'unanimité

Christian Derrien souhaite avoir des informations sur ce qui se passe au niveau du Pays COB. En effet, les élus ont été destinataires d'une invitation pour assister à une réunion dont l'ordre du jour porterait sur une réflexion d'un projet de SCoT à l'échelle du Pays. Il souligne qu'il est important que les élus soient ouverts à cette question dans l'avenir.

Michel Morvant rappelle, qu'en 2009 alors qu'il était Président du Pays, l'ensemble des Communautés de Communes du Pays avaient été interrogées sur la pertinence d'un SCoT à l'échelle du Pays. Les Communautés de Communes ne s'étaient pas prononcés favorablement sur cette proposition. Il précise que les 10 Présidents des Communautés de Communes du COB se sont réunis dernièrement et que lors du Bureau qui a suivi, il a été décidé de réunir les élus du COB pour aborder à nouveau le sujet d'un SCoT à l'échelle du

Pays. Il confirme qu'une réunion est programmée, le 13 mars prochain. Il indique que Roi Morvan Communauté a décidé de s'engager dans la démarche d'un SCoT en décembre 2011 et que si demain les Communautés de Communes du Pays décidaient de faire un SCoT à l'échelle du Pays, les éléments de RMCom serviraient à cette élaboration.

Jean-Michel Le Cunff précise que sa commune n'a aucune affinité avec la région de Carhaix. André Le Corre pense qu'il ne faut pas se rattacher à une grande ville, que cela bloque toutes les implantations au niveau économique sur les petites communes.

Christian Derrien souligne qu'il n'y a pas de grandes villes en Centre Bretagne.

Orientations Budgétaires

Roi Morvan Communauté a un atout majeur, la dette est quasi inexistante : 7 € par habitant. L'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 140.728 € pour le budget général. Ce montant est à nuancer, puisqu'en 2013, un emprunt sera contracté pour le financement de l'équipement aquatique. Il conviendra d'en analyser les conséquences sur la section de fonctionnement. L'impact des budgets annexes dans la gestion du budget ne doit pas être négligé. Dans le contexte financier actuel (baisse des dotations de l'Etat), Hervé Le Floc'h rappelle, qu'en 2013, il faudra veiller à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, à maintenir l'efficacité dans la recherche de subventions et de partenariats, à dégager des marges pour intégrer le fonctionnement de nouveaux services (micro crèches, équipement aquatique mais d'autres services en devenir) sans augmenter la fiscalité intercommunale. Il sera nécessaire de mener une réflexion d'ensemble sur l'impact des décisions à prendre et leurs conséquences en termes de coût de fonctionnement pour la collectivité.

A tour de rôle, les Présidents de chaque commission énumèrent les projets prévus en 2013.

→ **Les élus présents prennent acte du rapport d'Orientations Budgétaires (DOB)**

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Multiaccueil de Ploërdut – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.

La commune de Ploërdut nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2011.

Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2011 est de 18.005,62 €.

→ **Adopté à l'unanimité**

Règlement des micro-crèches de Roi Morvan Communauté

Les membres présents prennent connaissance du règlement des micro-crèches.

→ **Adopté à l'unanimité**

Micro-crèches de Roi Morvan Communauté – Tarification

Une participation forfaitaire d'un montant de 20 € sera demandée aux familles lors de l'inscription.

La tarification et le calcul appliqués, mensuellement, aux familles pour les frais de garde sont déterminés par référence au barème en vigueur fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). La tarification et le mode de calcul évolueront dans le temps en fonction des décisions prises par la CNAF.

→ Adopté à l'unanimité

Micro-crèches de Roi Morvan Communauté – Convention avec un médecin référent

Dans le cadre du fonctionnement des micro-crèches, il est demandé au gestionnaire de conventionner avec un médecin référent. Ce dernier a différentes missions à assurer telles que présentées dans le bordereau. En contrepartie, il perçoit une somme forfaitaire de 100 € par mois.

→ Adopté à l'unanimité

Vœu sur les rythmes scolaires

Les élus présents demandent le report de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires à 2014 et la mise en place par le gouvernement d'un dispositif de financement total et pérenne de la réforme qui ne doit pas être à la charge des collectivités locales et territoriales.

→ Adopté à l'unanimité

SPANC

présenté par Ange LE LAN

Règlement de service – Mise à jour

Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance du nouveau règlement de service du SPANC

→ Adopté à l'unanimité

Agriculture

présenté Jean-Jacques TROMILIN

Vœu relatif au maintien des restitutions à l'exportation de volailles

Jean-Jacques Tromilin souhaite que le Conseil Communautaire émette un vœu relatif au maintien des restitutions à l'exportation de volailles.

→ Adopté à l'unanimité

Divers

présenté par Michel MORVANT

Association Arts&Cob – Tarifs de refacturation des photocopies

L'association Arts&Cob utilise le photocopieur de Roi Morvan Communauté pour effectuer ses photocopies.

Pour émettre le titre de recettes, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- Copie en noir et bichromie : 0,006 € la copie
- Copie en couleur : 0,06 € la copie

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier.

→ Adopté à l'unanimité